

faisabilité technique, de l'utilisation des terrains adjacents et d'autres facteurs déterminants.

• (1820)

Une fois que l'organisme provisoire de gestion des déchets aura présenté ses recommandations définitives, des audiences publiques auront lieu afin de consulter la population et d'évaluer ensuite la pertinence des lieux recommandés. La décision définitive reviendra au Cabinet ontarien.

Il est tout probable que, à la prochaine étape de l'évaluation technique, le site M-6 sera rayé de la dernière liste. Étant donné que l'organisme provisoire de gestion des déchets ne tient pas compte du plan que le gouvernement propose pour l'utilisation des terrains dans la vallée de la Rouge et que le projet gouvernemental relatif à l'aménagement d'un parc dans la vallée de la Rouge n'influence en rien la démarche de l'organisme, il ne servirait à rien pour le moment d'informer le gouvernement de l'Ontario des préoccupations du gouvernement fédéral.

Le ministre des Ressources naturelles a bien fait comprendre la position du gouvernement de l'Ontario lorsqu'il a annoncé le 19 janvier l'aménagement d'un parc urbain dans la vallée de la Rouge et la protection de 8 000 acres de terres agricoles adjacentes. Le site M-6 est situé à l'intérieur de la zone identifiée comme zone de protection des terres agricoles.

Au moment de déterminer si le site M-6 se prête ou non à ce projet, l'organisme provisoire de gestion des déchets devra tenir compte du fait que le gouvernement de l'Ontario a fait part de son intention d'aménager un parc dans la vallée de la Rouge, une décision qui devrait considérablement influencer sur sa décision quant à savoir si le site M-6 se prête ou non à des fins de décharge.

Je fais confiance au gouvernement de l'Ontario qui a promis de protéger le parc de la vallée de la Rouge et j'espère que l'organisme se prononcera dans ses recommandations contre le choix du site M-6, étant donné l'utilisation actuelle et prévue des terres adjacentes.

Quand les recommandations de l'TWA. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je suis désolé, mais le Règlement est rigoureux. La parole est au député de Burnaby—Kingsway.

[Français]

#### LE SIDA

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, j'ai posé une question à la Chambre concernant les fonds fédéraux pour la lutte contre l'épidémie du SIDA. J'ai demandé au

#### Débat d'ajournement

gouvernement d'accepter les recommandations unanimes des quatre groupes principaux qui luttent contre le SIDA au Canada: la Société canadienne du SIDA, l'Association canadienne de recherche sur le VIH, la Société canadienne de l'hémophilie et l'Association canadienne de Santé publique.

La semaine dernière, ces quatre associations et tous les Canadiens et Canadiennes ont reçu la réponse du gouvernement: une réponse négative.

[Traduction]

La réponse du gouvernement conservateur a porté un très dur coup à ceux qui constituent la première ligne de défense contre le SIDA.

Au lieu des 55,35 millions de dollars par année réclamés comme minimum par les quatre groupes dont je viens de parler, ainsi que par le comité parlementaire spécial sur le SIDA dans une recommandation très ferme et unanime adressée au gouvernement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prévu 42 millions de dollars par année. Cela est nettement inférieur à ce qui est essentiel pour lutter contre le SIDA. Malheureusement, nous allons bien entendu dépenser davantage d'argent à l'avenir plutôt que maintenant dans le cadre de programmes de prévention et d'aide aux groupes communautaires qui sont les premiers à lutter contre cette épidémie.

Je voudrais demander à nouveau au ministre, à sa secrétaire parlementaire, de nous expliquer pourquoi le gouvernement a fait fi des recommandations des quatre groupes nationaux qui sont directement confrontés au SIDA, ainsi que du comité parlementaire spécial. Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte?

Le gouvernement affirme ne pas avoir suffisamment d'argent pour lutter contre cette maladie, mais par contre il est prêt à dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères d'attaque, ce qui montre bien la faillite morale du gouvernement.

Le même jour, j'ai demandé au gouvernement quand il allait enfin tenir sa promesse de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

Il y a plus de sept longues années, la ministre de la Justice du gouvernement conservateur avait promis d'accepter la recommandation unanime du comité des droits à l'égalité et de modifier les dispositions législatives fédérales de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La Cour d'appel de l'Ontario a déclaré que la loi fédérale était anticonstitutionnelle, qu'elle violait la Charte des droits. Comment la ministre de la Justice de l'époque—qui est maintenant ministre de la Défense